



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 08.12.2009 L'an deux mille neuf et le quatorze décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mme ESPIÉ.

**N° 09/170** **Absents** : Mmes DESFARGES-CARRERE (excusée), CHAILLET, Mrs BALOUP (excusé), DELBES (excusé), Mmes RAHOU (excusée), THUEL (excusée), Mr LE ROCH.

Objet de la délibération **Secrétaire** : Mr BUONGIORNO.

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

## REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

La commune de Saint-Juéry fait partie du groupe des communes qui sera recensée en 2010. Le recensement de la population s'effectuera du 21 janvier au 20 février 2010.

13 agents recenseurs seront recrutés. Il est proposé de les rémunérer par référence aux barèmes suivants :

*Adopté à l'unanimité*

- 1,20 € par bulletin individuel collecté dans la commune
- 0,60 € par feuille de logement
- 6,00 € par bordereau de district
- 50,00 € par séance de formation.

Tournée de reconnaissance : rémunération de 18 heures de travail sur la base du SMIC horaire.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOPTE le mode de rémunération des agents recenseurs comme exposé ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2010.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 12 février 2010  
Jacques LASSERRE  
Maire,